www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ OTTOMANE DES MINES DE KASSANDRA manganèse, plomb argentifère, antimoine, cuivre et autres métaux

Société anonyme ottomane constituée le 2/14 octobre 1893

INGÉNIEURS Nominations Louis Chevallier, ancien des Mines du Laurium (L'Écho des mines et de la métallurgie, 8 octobre 1893)

M. L. Chevallier (promotion 1880) est directeur de la Société des mines de Kassandra (Macédoine).

Cette société a englobé la mine d'Isvoro. Notre camarade L. Chevallier s'est fait remarquer en peu de temps par ses sérieuses qualités d'ingénieur et d'administrateur.

INGÉNIEURS Nominations (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 31 décembre 1893)

M. Chevallier, qui était directeur des mines de Sunium et Vatika, au Laurium (Grèce), est actuellement directeur de la Société des mines de Kassandra (Macédoine), à Salonique.

Bonne chance à notre distingué camarade.

INGÉNIEURS Nominations (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 22 novembre 1896)

M. Gaulier (Saint-Étienne, 1889), ingénieur aux Mines de la Loire, est nommé ingénieur aux mines de Kassandra (Macédoine).

Nos sincères compliments.

Le traitement des minerais complexes (L'Écho des mines et de la métallurgie, 25 juillet 1897)

J'eus l'occasion, alors que j'étais au service de la Société des mines de Kassandra (près Salonique), d'aller visiter en Asie les exploitations des minerais plombeux

argentifères et les usines de traitement appartenant à la Société des mines de Balia-Karaïdin.

N. DÉVISSE, ingénieur chimiste.

12, rue Nationale, Saint-Valéry-en-Caux, Seine-Inférieure.

INGÉNIEURS Nominations

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1er décembre 1898)

M. Chevallier, l'éminent directeur de la Société des mines de Kassandra a été décoré officier de l'Osmanié.

Nous présentons à M. Chevallier nos sincères félicitations au nom de ses camarades.

SOCIÉTÉ OTTOMANE DES MINES DE KASSANDRA (La Cote de la Bourse et de la banque, 11 mars 1899)

On vient d'introduire sur le marché au comptant de la coulisse les actions privilégiées et les actions ordinaires de la Société anonyme ottomane de Kassandra.

Cette société a été constituée en 1892 pour une durée de 98 ans, égale a celles des concessions, pour exploiter des mines connues dès la plus haute antiquité, où l'on trouve du manganèse, du plomb, du plomb argentifère, de l'antimoine, du cuivre et même, dit-on, de l'or.

Le capital, primitivement fixé à fr. 3 millions divisé en 6.000 actions de fr. 500, fut porté à fr. 4 millions par décision de l'assemblée extraordinaire du 30 mars 1898. C'est le capital actuel qui est divisé en 20.000 actions privilégiées 6 % de 100 fr. et 20.000 actions ordinaires de 100 fr.

Les bénéfices sont répartis comme suit :

1° La somme nécessaire pour payer l'intérêt à 6 % et l'amortissement en 20 ans des actions privilégiées ; ces actions privilégiées, après amortissement, sont remplacées par des actions de jouissance qui concourent à la répartition des bénéfices ;

2° 5 % à la réserve ordinaire ;

3° La somme nécessaire pour payer l'intérêt à 6 % aux actions ordinaires.

Sur l'excédent il est attribué : 1° 7 % au conseil d'administration ; 2° 5 % aux parts de fondateur au nombre de 100 ; 3° 3 % au personnel ; 4° 85 % à toutes les actions à titre de dividende.

La Société est propriétaire de quatre concessions situées dans le district de Kassandra, villayet de Salonique :

17 octobre 91. Lipsada, 2.780 hect., manganèse et plomb.

17 octob. 91. Yarvara, 1.947 hect., manganèse.

22 jan. 91. Harouda, 907 hect., antimoine.

13 janv. 92. Mahalla, 754 hect., plomb argentifère.

11 avril 88. Isvoros, 1.612 hect., antimoine, plomb, cuivre.

Renonçant à la recherche de l'or qui était le but des premiers syndicats, la Société actuelle exploite les masses de manganèse qui constitue la gangue des minerais sulfureux complexes où se trouvent des minerais précieux. Le filon de contact affleure sur une longueur de plus de six kilomètres et son épaisseur va jusqu'à 80 mètres. L'exploitation, commencée en 1894, a donné les résultats suivants :

| | Minerai brut | Minerai brut Minerai calciné | | | |
|------|--------------|------------------------------|---------|--|--|
| | tonnes | tonnes | fr. | | |
| 1894 | 16.784 | 7.845 | 87.447 | | |
| 1895 | 30.394 | 21.147 | 271.294 | | |
| 1896 | 47.794 | 36.641 | 563.064 | | |
| 1897 | 35.589 | 24.395 | 254980 | | |

La diminution de 1897 est due à la guerre gréco-turque.

Pour chacun des exercices 1896 et 1897, il a été distribué 30 fr. aux actions de l'ancien capital. On dit que 6 fr. seront payés en juillet aux 40.000 actions du capital actuel; on fait entrevoir, d'autre part, un dividende de 12 % par action pour l'exercice en cours.

L'année sociale va du 1er janvier au 31 décembre.

MM. Allatini ¹, président, banquier à Salonique ; F. Serpieri ², vice-président, banquier à Athènes ; Fernandez 3, banquier à Constantinople ; Mavrocordato 4, banquier à Constantinople ; de Catelin 5, ingénieur à Paris ; Sgouta 6, administrateur du Laurium Grec à Paris ; E. Roth, à Paris.

Le siège social est à Constantinople.

(Gil Blas, 15 juin 1899)

Constantinople. — M. Chevallier, ingénieur en chef français de la Société des mines de Kassandra, dans le vilayet de Salonique, a été enlevé par des brigands qui demandent 15.000 livres pour sa rançon.

(Le Temps, 22 juin 1899)

Constantinople, via Sofia, 21 juin, 9 h. 20.

¹ Édouard Allatini (Salonique, 29 nov. 1840-Paris VIIe, 2 mars 1913) : fils de Darius Allatini et d'Anna Fernandez. Marié à Annette Allatini. Administrateurs de sociétés, président de la S.A. ottomane industrielle et commerciale de Salonique. Voir encadré.

Balia-Karaïdin. Voir ci-dessous sa nécrologie dans *Gil Blas*, 27 décembre 1910.

⁵ Jules de Catelin (1854-1938) : ingénieur des mines de l'École des mines de Saint-Étienne. Ingénieur en chef des mines du Laurium français (Grèce), ingénieur-administrateur des Mines de Balia-Karaïdin (Turquie). Président d'Asphalte et pétrole (1923). Voir encadré.

⁶ Demetrios Sgouta, banquier grec établi à Paris, versé dans les affaires minières. Administrateur délégué à Paris des médiocres Usines du Laurium (le « Laurium grec »), fondateur en 1909 des Mines de Denek-Maden. Marié à une Dlle Zograhos. Deux filles : Virginie, épouse de M. de Janaz, homme de lettres polonais traducteur du *Quo vadis*, de Sienkiewicz, et Christine (vicomtesse P. du Buisson de Courson). Demetrios Sqouta meurt à Paris à 76 ans, en avril 1921, écrasé par un autobus place de l'Opéra.

² Fernand Jean-Baptiste Serpieri : Italien, administrateur directeur à Athènes du Laurium français, administrateur des Mines de Siphnos et Eubée, des Mines de cuivre de Montecatini, des Mines de Dardesa...

³ Isaac Fernandez : financier à Salonique, vice-président des mines de Balia-Karaïdin, administrateur de la Société ottomane industrielle et commerciale de Salonique et (1898-1929) de la Banque de Salonique. ⁴ Théodore Mavrocordato ou Mavrogordato : banquier grec de Constantinople, président des Mines de

Un accord est intervenu entre la Porte et la Société des mines de Kassandra. Celle-ci avancera sur sa redevance au gouvernement la rançon de 15.000 livres turques que les brigands réclament pour la mise en liberté de l'ingénieur Chevallier.

(Service Havas)

(Gil Blas, 28 juin 1899) (Le Journal des débats, 28 juin 1899)

Isvoro. — M. Chevallier, ingénieur des mines, directeur des mines de Kassandra et d'Isvoro, qui avait été enlevé par une bande de brigands, a été rendu à la liberté.

LE BRIGANDAGE (Gil Blas, 2 juillet 1899)

Salonique. — La bande de brigands qui avait capturé M. Chevallier n'a accepté la rançon qu'à la condition qu'on lui accorderait 24 heures avant de commencer les poursuites contre elle. Il a bien fallu en passer par là, la vie du prisonnier en dépendait.

M. Steeg, toujours sur les lieux, va rentrer.

Deux autres bandes opèrent dans le Nord et le centre de la Macédoine.

JEAN ROZIER.

LE BRIGANDAGE EN TURQUIE (*Le Figaro*, 25 juin 1899) (*La Dépêche tunisienne*, 3 juillet 1899 : reprise partielle⁷)

Constantinople, 20 juin

Je vous ai déjà conté l'enlèvement. Voici de nouveaux détails sur cette dramatique aventure.

Ainsi que je vous l'ai dit, M. Louis Chevallier est un ingénieur fort distingué, ancien élève de l'École de Saint-Étienne. Né à Épinac (Saône-et-Loire), en 1850, il est venu en Turquie il y a sept ans, à la formation de la société de Kassandra, qu'il dirige. Il habite ordinairement la mine, près du mont Athos. Marié une de ses compatriotes d'Autun, il est père de quatre enfants dont le plus jeune, le petit Loulou, âgé de quatre ans, a été mêlé à cette terrifiante arrestation. C'est un homme d'une vigueur peu commune. Mais la soudaineté de l'attaque ne devait pas lui permettre de se défendre. Voici d'ailleurs comment les témoins nous racontent les faits :

C'était le dimanche 11 juin, jour du Grand-Prix. M. Chevallier, sa femme et deux lazaristes de Salonique s'étaient rendus à Isvoros pour assister au mariage catholique d'un de leurs ouvriers. Isvoros, ou Nisvoro, est le village où se trouve la mine, à neuf kilomètres environ de Stratoni, résidence du directeur. Un petit chemin de fer à voie étroite réunit ces deux points. M. Chevallier avait mieux aimé rentrer à pied, en suivant la ligne. On s'était donc mis en route vers cinq heures. La caravane se composait de M. et Mme Chevallier, du R. P. Hourdre, supérieur de la mission des lazaristes à Salonique, et du cavass (domestique), appelé Mouharrem, portant le petit Loulou. Le cavass, en costume d'Albanais, avait un poignard et des pistolets à la ceinture.

⁷ Article signalé à notre attention par Corinne Krouck.

A six heures, on arriva à un endroit appelé Madelmicos, à trois kilomètres environ de la maison de l'ingénieur. C'est un passage à niveau où on a construit des hangars et des remises. Tout à coup, les brigands, embusqués derrière un baraquement, surgirent. En tête, marchait le *cavass* portant l'enfant. C'était un homme d'une bravoure et d'une fidélité à toute épreuve. Avant qu'il pût saisir son pistolet, un des brigands l'avait visé. Une balle lui traversa le crâne ; il tomba raide mort. En même temps, les hommes de la troupe se précipitèrent sur M. Chevallier et le ligotèrent avec une prodigieuse dextérité.

Le chef de la bande s'empressa galamment autour de Mme Chevallier et tâcha de la rassurer. Nous n'en voulons pas à votre mari, lui dit-il ; nous ne lui ferons aucun mal. Soyez sans crainte.

Et aussitôt, ils partirent, emmenant leur prisonnier. Toute cette scène n'avait pas duré plus de trois minutes.

Un des brigands dépouilla le *cavass* tué de son poignard et de son revolver. Il négligea sa bourse, où se trouvaient une livre turque en or et huit medjidiés en argent.

Les brigands sont au nombre de neuf ou dix. Ce sont des gens du pays, connus de M. Chevallier et de tout le monde. Leur chef s'appelle Yorgaki (le capitan Yoryaki), et le sous-chef se nomme Thalkia. Ils parlent grec, avec quelques mots de français.

Ils ont emmené M. Chevallier dans la montagne, déclarant qu'ils ne le rendraient que contre 15.000 turques (345.000 francs). Depuis lors, leurs exigences se sont peu à peu réduites à 12.000 livres. On espère transiger à 10.000 (230.000 francs). Comme toujours, le gouvernement turc a fait des difficultés. Mais on peut être sûr qu'il finira par céder.

.....

Au dernier moment, on annonce que M. Chevallier sera libéré jeudi 22 courant. La rançon de 15.000 livres a été avancée par la Société de Kassandra.

LE BRIGANDAGE EN TURQUIE (Gil Blas, 5 juillet 1899)

On écrit de Salonique, au sujet de l'affaire dont nous avons, à plusieurs reprises, entretenu nos lecteurs :

L'affaire Chevallier est terminée à notre entière satisfaction, mais non à celle des Turcs, dont l'inertie et le mauvais vouloir ont été encore plus grands que de coutume.

Si je me permets de revenir sur cette affaire, c'est qu'elle montre la Turquie sous un jour peu connu.

Tout le monde sait que des bandes de brigands existent ; on sait où elles opèrent, et cependant l'autorité ne fait rien pour les détruire. Pourquoi ?

Les gendarmes et la police sont si peu rétribués qu'ils hésitent à sacrifier leur vie, et qu'ils préfèrent avoir les brigands pour amis que pour ennemis, car ils ont la perspective d'en retirer quelques profits.

D'un autre côté, la population est en général hostile aux Turcs, et naturellement favorable aux brigands de même origine et de même langue qu'elle. Ainsi, en Chalcidie, la population étant grecque de langue, de mœurs et de religion, les brigands sont leurs compatriotes et trouvent dans tous les villages asile et protection. Le même fait se passe dans le Nord de la Macédoine pour les bandes bulgares. Aussi, il a fallu que M. Steeg, consul de France à Salonique, aille sur les lieux, suive les mouvements, cause, voie les paysans de la contrée pour entrer en relations avec la bande qui emmenait M. Chevallier, et traiter avec elle la guestion de rançon.

Il a fallu, en outre, à M. le consul, sa connaissance des langues et des mœurs du pays ; toute sa souplesse d'esprit et en même temps une énergie peu commune, pour être arrivé à une bonne solution.

A chaque instant, ses démarches étaient contrecarrées par les autorités turques, qui se souciaient peu que M. Chevallier fût massacré ou non, et qui n'avaient qu'un but : s'emparer des 15.000 livres pour s'en faire gloire et honneur auprès du gouvernement.

Non seulement tous les Français établis en Turquie suivaient avec anxiété ces événements, mais toutes les autres colonies, qui n'auraient pas été peut-être fâchées d'un échec ; cependant, elles pourront se baser sur un précédent dans un cas semblable.

Pour obtenir la prompte libération de M. Chevallier, c'est un cawass du consulat de France qui est allé parlementer avec les brigands ; c'est lui qui a débattu le prix de la rançon ; c'est lui qui a apporté l'argent et qui a ramené le prisonnier ; en un mot, c'est M. Stegg qui a mené à bien toute cette affaire dont la responsabilité était lourde.

La colonie française de Salonique lui en est profondément reconnaissante et elle profitera de sa réunion du 14 juillet pour lui exprimer ses sentiments.

Une adresse de remerciements sera aussi adressée à M. l'ambassadeur de France à Constantinople.

L'autorité militaire expédie de l'artillerie et des munitions par la voie des Orientaux sur la frontière serbe.

А. Н.

Mines de Kassandra (Le Journal des mines, 9 juillet 1899)

L'action ordinaire des Mines de Kassandra se tient à 93 50 ; l'action privilégiée vers 113 fr. La situation financière de cette société était la suivante au 31 décembre dernier :

BILAN (en liv. tq.) Actif.

Espèces en caisse, débiteurs divers, minerais en route Kassandra. 36.565 26 Approvisionnements et minerais en stock 19.316 19 55.881 45

Passif

Engagements envers les tiers 11.497 59 Coupons non présentés 69 96 11.567 55 Excédent 44.313 90

Le chiffre des réserves s'élève à 21.203 liv. t.42 et celui des amortissements à 16.311 liv. t. 66.

Rappelons que le capital est actuellement de 172.194 livres turques représenté par 19.135 actions privilégiées de 4 liv. t. 40 ou 100 fr. (déduction faite de 866 actions amorties) et par 20.000 actions ordinaires de même nominal.

Les concessions et frais de constitution figurent au bilan pour 131.513 20

Les gros travaux de premier établissement pour 8.568 09

Les immeubles et le matériel pour 33.895 20

De ces chiffres, il y a lieu de déduire le montant des amortissements.

Le *Figaro* à Constantinople (*Le Figaro*, 10 juillet 1899)

Constantinople, le 6 juillet 1899.

Je vous ai parlé longuement de la capture et de la délivrance de M. L. Chevalier, l'ingénieur français enlevé par les brigands, non loin de Salonique.

Je vous ai dit dans quelles conditions M. Chevalier avait été racheté. C'est le gouvernement turc qui paye la rançon de 15.000 livres.

Les nouvelles qui arrivent des lieux où s'est déroulée cette histoire signalent l'heureux effet produit par ce rapide succès de :la diplomatie française. Dès que l'enlèvement de notre compatriote avait été connu, les paris avaient été ouverts sur la question du rachat. Le betting était fort animé, nous dit-on. Et la croyance générale était que le Sultan refuserait énergiquement de payer. Les Français n'ont plus assez de pouvoir pour obtenir, une pareille somme du padischah, disaient les Turcs.

Le fait est qu'on lui a tellement parlé du prestige allemand et de notre effarement qu'ils ont fini par croire ce qu'on leur disait.

Cette fois encore, M. Constans a su leur prouver que l'ambassadeur de France à Constantinople était aussi puissant qu'aucun autre. Cette alerte aura donc servi à quelque chose.

Mais elle a été vive. À mesure qu'on connaît mieux les détails de cet enlèvement, on en mesure le danger.

Il y avait simultanément, dans la presqu'île chalcidique, trois bandes de brigands. L'une d'elles, jalouse de se voir enlever une si belle proie, était résolue à la reprendre aux concurrents. Les deux troupes se livrèrent à une série de marches et de contremarches pour saisir ou pour défendre le prisonnier. Une nuit, grande alerte dans le camp des possesseurs. Les autres étaient là.

Maïs les brigands n'aiment pas à être volés. Ceux-ci étaient prêts à fusiller leur captif plutôt que de le laisser tomber entre les mains des camarades. Qu'on se figure la nuit d'angoisses passée par notre malheureux compatriote entre dix hommes prêts à le massacrer à la première attaque.

Ce sont des émotions qui comptent dans la vie d'un paisible ingénieur sorti de l'École de Saint-Étienne.

Vistor

Dernière heure Nos dépêches LE BRIGANDAGE EN TURQUIE (*Gil Blas*, 5 août 1899)

Salonique, 4 août.

Mehmet pacha, commandant de la gendarmerie, a ramené à Salonique la bande qui avait enlevé M. Chevallier, ingénieur.

Le *Figaro* à Constantinople (*Le Figaro*, 7 août 1899)

Constantinople, le 2 août 1899.

Au dernier moment, une nouvelle me parvient, des mines de Kassandra. Je vous ai longuement parlé des brigands qui capturèrent le directeur de cette grande entreprise, notre compatriote M. Chevallier. On sait que le. gouvernement ottoman dut payer une rançon de 15.000 livres turques. Naturellement, on se. mit à la poursuite des bandits qui cherchaient à rentrer dans leur pays après fortune faite.

On vient d'en surprendre un groupe important dans les parages d'Ourmilia.

La troupe a dû engager un véritable combat avec eux. Finalement, la force armée est resté maîtresse du champ de bataille. Un brigand a été. tué; Trois autres ont été capturés.

Un. des prisonniers portait dans une ceinture sa part de rançon : mille livres turques (23.000 francs). Les autres avaient environ 470 livres.

On voit que le gros de la rançon reste encore, dans la poche des bandits. Mais ce n'est pas fini.

Vistor

SOCIÉTÉ ANONYME OTTOMANE DES MINES DE KASSANDRA (Valeurs de la coulisse, 1900, p. 621-623)

Société anonyme ottomane constituée le 2/14 octobre 1893, suivant statuts approuvés par iradé impérial du même jour.

Objet : La mise en valeur des mines de plomb argentifère, manganèse, antimoine, cuivre et métaux combinés, situées dans la caza de Kassandra, vilayet de Salonique, et concédées : 1° à M. Enrico Misrachi par deux firmans impériaux du 13 rebi el ewel 1309 pour les mines de Lindjasda et Varvara ; par un firman impérial du 11 djemazi ul akhir 1308 et par deux autres firmans du 15 redjch 1309 pour la mine de Hourouda-Mahala ; 2° à la Banque de Constantinople par firman impérial du 29 redjeb 1305 pour la mine Isvoros.

Siège social : A Constantinople.

Durée: 98 ans du 2/14 octobre 1893.

Capital social primitif de 3 millions de francs, divisé en 2 000 actions privilégiées de 500 francs ou 22 livres turques et 4.000 actions ordinaires de 500 francs ou 22 livres turques. Par décision de l'assemblée extraordinaire du 30 mars 1898, ratifiée par le gouvernement ottoman le 4 avril suivant, le capital a été porté à 4 millions de francs par la création d'actions privilégiées nouvelles au capital d'un million. Par décision du 14 avril 1898, le gouvernement ottoman a autorisé la division des actions en coupures de cent francs.

Par suite, actuellement, le capital est de quatre millions de francs représenté, pour deux millions, par 20.000 actions privilégiées de 100 francs, dont partie non encore émise; pour deux autres millions par 20.000 actions ordinaires de 100 francs.

Conseil d'administration, de cinq à douze membres, propriétaires de 50 actions chacun ; premier conseil nommé pour trois ans ; ensuite le renouvellement s'opère par un ou deux membres, d'abord par tirage au sort et ensuite par voie d'ancienneté.

Assemblée générale avant le 30 juin, une voix par 25 actions ; maximum 25 voix. Dépôt, dix jours à l'avance.

Année sociale close le 31 décembre.

Répartition des bénéfices : 1° Somme nécessaire pour servir aux actions privilégiées un intérêt de 6 % du capital, qu'elles représentent ; 2° la somme nécessaire pour les amortir en un délai minimum de vingt ans ; 3° une somme équivalente à 5 % des bénéfices pour constituer un fonds de réserve ordinaire ; 4° la somme nécessaire pour servir aux actions ordinaires un intérêt de 6 % du capital qu'elles représentent. L'excédent est réparti comme suit : 7 % aux membres du conseil d'administration ; 5 % aux fondateurs ; 3 % pour être répartis entre les employés de la société ; 85 % à toutes les actions à titre de dividende.

L'amortissement des actions privilégiées se fera par voie de tirage au sort ; les actions amorties continueront à jouir du dividende, mais n'auront pas droit à l'intérêt.

ADMINISTRATEURS.

MM. F. Serpieri, Is. Fernandez, Th. Mavrogordato, D. Eugenidi ⁸, A. Spandony [administrateur de Balia Karaïdin], Ed. Allatini, E. Allatini, F. *[sic : Jules]* de Catelin, E. Salem ⁹, F. Misrachi, E[rnest] Fernandez, D.-L. Sgouta.

RÉPARTITIONS.

1894 et 1895, néant ; 1896 et 1897, 30 francs par action privilégiée et ordinaire (de 500 francs) et par exercice, le coupon nº 1 des titres nouveaux de 100 francs a été payé, aux actions privilégiées et ordinaires, le 20 mai 1899, par 6 francs.

Les actions privilégiées et ordinaires de cette société se livrent non timbrées par suite d'abonnement au timbre.

abonnement au timbre.

Mines de Kassandra (L'Écho des mines et de la métallurgie, 21 juillet 1902, p. 887)

Affectation du bénéfice aux amortissements.

Mines de Kassandra (Le Journal des chemins de fer, 9 mai 1903)

Il résulte des comptes qui seront soumis à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société des mines de Kassandra, convoquée à Constantinople pour le 18 juin prochain, que les bénéfices net de l'exercice 1902 se sont élevés à la somme de 20.979 livres sterling.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée d'amortir 765 actions privilégiées, de fixer le dividende a 6 fr. par action et d'affecter le solde des bénéfices à l'amortissement des gros travaux et des immeubles.

MINES DE KASSANDRA (Le Journal des chemins de fer, 4 juillet 1903)

Cette société, grâce à la vigilance de son conseil d'administration, a pu, cette année, distribuer un dividende de 6 fr. Il y a donc là progrès évident pour l'exercice 1902 dont il a été rendu compte à l'assemblée générale des actionnaires tenue le 1er juin dernier. Ce dividende fixé à 6 fr. est applicable, tant aux actions ordinaires qu'aux actions privilégiées, ce qui constitue un revenu déjà rémunérateur, si on tient compte de ce que ce sont des actions de 100 fr. chacune.

Ces résultats paraissent d'autant plus encourageants que les circonstances n'ont pas favorisé cette année la société autant qu'il eût été désirable ; on sait, en effet, que la Société de Kassandra, qui a pour objet la mise en valeur de mines de manganèse, de

⁸ Démosthène Eugenidi : banquier, administrateur de la Banque d'Athènes (filiale de la Banque de l'Union parisienne), frère d'Eustache (ci-dessous).

⁹ Emmanuel Salem, avocat, attaché commercial de la Banque de Salonique dès sa fondation (1888), administrateur en 1891, administrateur délégué en 1918. On le retrouve au conseil des Eaux de Salonique, des Tramways de Salonique, de la Banque française de Syrie et du Damas-Hamah et prolongements. Avis de décès : *Le Figaro*, 2 mars 1940.

plomb argentifère, d'antimoine, de cuivre et autres métaux, exploite ses mines à Kassandra et dans le vilayet de Salonique où ont éclaté récemment des troubles politiques qui auraient pu avoir une répercussion fâcheuse sur les affaires.

Une difficulté d'ordre technique, l'envahissement des puits Isvoros par les eaux, a obligé la compagnie à faire l'acquisition d'un matériel spécial pour lutter contre l'inondation. Ce matériel est en voie de montage et l'on peut dire que dores et déjà. le péril est conjuré.

La société n'a pas eu à en souffrir, puisque, pendant l'exercice 1902, la production a été un peu supérieure à celle de l'an dernier : elle a été, en effet, de 64.700 tonnes de carbonate de manganèse cru, alors qu'elle n'avait été que de 60.000 tonnes pour le précédent exercice ; quant à l'exportation, elle a été à peu près la même. Il a été également produit du minerai mixte de plomb et de zinc et pour 3.285 tonnes de pyrites de fer.

D'autre part, et c'est là un point essentiel, dont l'honneur revient entièrement la direction de la société et qui a l'avantage d'être, non pas un fait passager, mais bien un fait acquis pour l'avenir : le prix de revient a été notablement abaissé, de 156 piastres par tonne. Il est tombé à 129. Ce résultat est dû aux habiles disposions prises par le directeur, M. Ruffier ¹⁰.

Par suite de ces deux facteurs différents — d'une part, l'augmentation de la production du manganèse de première qualité ; d'autre part; l'abaissement du prix de revient dans la proportion que l'on peut estimer à 1/6 environ —, les bénéfices ont un peu plus que doublé ; ils étaient de 10.188 livres turques en 1901 et ils sont, pour l'exercice clos, de 20.997 livres turques.

Ils se déduisent du compte de profits et pertes que nous mettons en regard de celui de l'année dernière pour faciliter l'appréciation des progrès réalisés.

Ce compte de profits et pertes se présente ainsi qu'il suit

| | 1901 | 1902 |
|-------------------------------|--------|---------------|
| Produits | | |
| Bénéfices de l'exploitation | 24.197 | 31.217 |
| Repris sur créances douteuses | 490 | 170 |
| Intérêts et escomptes | _ | 146 |
| | 24.687 | <u>31.533</u> |
| Charges | | |
| Impôts et frais généraux | 10.127 | 10.634 |
| Grosses réparations | 495 | 402 |
| Intérêts et escomptes | 369 | _ |
| Amortissements | 3.509 | 2.500 |
| Bénéfice net | 10.187 | 20.997 |

¹⁰ F.-J. Ruffier: ingénieur des Mines (Saint-Étienne, 1888): il opère au Boleo (Mexique), puis à Malfidano (Sardaigne). On le retrouve plus tard, dans le sillage de Jules de Catelin, administrateur de la Société fermière de Ganges (Gard), des Mines d'Oudjda (Maroc), de la Minière du Nord de l'Afrique (Algérie), des Usines hydroélectriques des Hautes-Pyrénes...

Les bénéfices pour 1902 ainsi établis à ltq. 20.997 ont été répartis de la façon suivante

Réserve statutaire 1.050

Intérêts de 6 % sur 17.310 actions privilégiées3.366

Amortissement de 765 actions ordinaires 5.281

Intérêt de 6 % sur 20.000 actions « Immeubles », « Matériel et outillage » et « Gros

travaux » 6.616 Total 20.997

Par le compte ci-dessus, on peut voir que la société veille avec une grande sollicitude au fonctionnement régulier des amortissements ; en dehors de 3.366 ltq. affectées au paiement des 765 actions privilégiées, 6.616 ltq. vont amortir les comptes « Immeubles », « Matériel et outillage » et « Gros travaux ».

La situation financière d'ensemble s'est modifiée aussi d'une façon très favorable, comme on en peut juger par la comparaison d'ensemble du bilan de l'exercice précédent avec celui de 1902.

En effet, nous voyons:

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

| | 1901 | 1902 |
|---|----------------|----------------|
| ACTIF | | |
| Mines et concessions | 122.792 | 122.791 |
| Immeubles non amortis | 11.185 | 9.496 |
| Matériel et outillage non amortis | 12.906 | 9.416 |
| Gros travaux de premier établissement non amortis | 10.017 | 13.578 |
| Approvisionnements et minerais | 30.332 | 29.399 |
| Disponibles et débiteurs divers | 19.573 | 25.706 |
| | <u>208.806</u> | <u>210.386</u> |
| PASSIF | | |
| Actions privilégiées non amorties | 78.056 | 78.056 |
| Actions ordinaires | 88.000 | 80.000 |
| Engagements envers les tiers | 14.153 | 8.926 |
| Réserve statutaire | 3.955 | 4.463 |
| Réserve spéciale pour créances douteuses | 4.510 | _ |
| Amortissement du capital | 9.944 | 9.944 |
| Bénéfices de l'exercice | 10.188 | 20.997 |
| | <u>208.806</u> | <u>210.386</u> |

Il est à remarquer que la réserve pour créances douteuses a disparu du bilan. Une dernière répartition de 170 liv. tq. a été, en effet, effectuée sur la créance Borner, et le

montant en a été porté au crédit du compte « profits et pertes ». La liquidation de cette affaire étant définitivement close, le solde a été balancé par la réserve spéciale affectée à cette créance et figurant au bilan de l'an dernier pour 4.510 liv. tg.

Depuis la réunion des actionnaires dont nous venons de rendre compte, la situation financière s'est encore notablement consolidée comme on en peut juger par les chiffres suivants établis à la date du 5 juin dernier

| Doit (Itq) | |
|--|---------------|
| Chèques à payer | 200 |
| Coupons à payer | 96 |
| Actions amorties | 1.342 |
| | 1.638 |
| Compte Allatini frères, mai | 1.000 |
| | <u>2.638</u> |
| Avoir | |
| En caisse | 47 |
| Comptoir national d'escompte | 208 |
| Effets de 23.000 fr. (contre-valeur pyrites) | 1.000 |
| Dépôt Banque de Salonique | 6.800 |
| Dépôt chez Is[aac] Fernandez | 7.388 |
| Avance Balia-Karaïdin | 3.100 |
| Total | <u>17.513</u> |
| Pyrite : 90 | |
| Solde Fede: 700 | |
| | 790 |
| | 18.333 |
| Stocks au 31 mai | |
| 1 ^{re} qualité, 3.720 t. à 11/4 : 4.630 | |
| 2 ^e qualité 11.028 t. à 0,80 : 8.822 | |
| 3º qualité 1.476 t. à 1 2 : 738 | |
| Pyrites, 1.738 t. à 1 2 : 2.369 | 16.379 |
| | <u>34.912</u> |

D'autre part, au point de vue industriel, la Société va bénéficier de la découverte, dans ses mines et propriétés, d'un filon aurifère d'une bonne teneur. C'est un appoint considérante pour les bénéfices à venir.

_

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES MANGANÈSES DE PORTO-BELO [Panama] (Le Journal des chemins de fer, 25 juillet 1903) (Paris-Capital, 29 juillet 1903)

Le fait que les mines de Kassandra (en Turquie) ent

Le fait que les mines de Kassandra (en Turquie) ont produit pour l'exercice 1902, 64.700 tonnes de carbonate de manganèse et ont distribué un dividende de 6 % est du plus heureux augure pour l'avenir de Porto-Belo.

Manganèse de Salonique en 1902 (L'Écho des mines et de la métallurgie, 24 mars 1904)

Il a été exporté de Salonique des minerais de manganèse pour :

| L'Angleterre | 1.200 tonnes |
|---------------------------------|--------------|
| L'Autriche | 6.000 tonnes |
| La France | 80 tonnes |
| En tout | 7.280 tonnes |
| d'une valeur de 400.000 francs. | |

Le prix du manganèse, qui était, au début de l'année, de 62 fr. 50 la tonne, a baissé à 50 fr.

La Société des mines de Kassandra a, en outre, embarqué à Stratoni (golfe de Kassandra) 47.000 tonnes de manganèse et 2.000 tonnes de pyrite de manganèse pour une valeur de 2.880.000 francs environ. La plus grande partie de ces minerais a été dirigée sur l'Angleterre, l'Autriche, la France et l'Italie.

SOCIÉTÉ ANONYME OTTOMANE VAS MINES DE KASSANDRA Assemblée générale ordinaire du 10-23 juin 1904 (L'Information financière, économique et politique, 6 juillet 1904)

Rapport du conseil d'administration.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre, conformément aux prescriptions statutaires, le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1908.

L'année dernière nous vous disions déjà que, pour écouler nos produits de manganèse, nous avions dû accepter des prix inférieurs à ceux antérieurement obtenus.

Cette baisse, due aux découvertes de gisements importants et d'excellente qualité au Brésil, aux Indes et en Australie, s'est encore accentuée et, à la fin de l'exercice, nous nous trouvions avec de forts stocks qui non seulement pesaient lourdement sur notre position financière, mais qui, aussi, paralysaient notre exploitation par suite de l'encombrement de notre magasin d'embarquement.

Noue avons donc dû nous soumettre à de nouveaux et lourds sacrifices qui, tout en soulageant notre situation et en lui rendant l'élasticité nécessaire, ne nous obligeaient

pas moins à prendre des mesures énergiques, comme, par exemple, celle d'arrêter l'exploitation des manganèses de deuxième qualité à Isvoro.

Àu reste, nos chantiers tendaient déjà à s'épuiser, et, pendant cette année, nous n'avons produit que 49.417 tonnes de carbonate de manganèse contre 64.700 l'année précédente. Nous avons eu 86.488 tonnes de manganèse calciné et nous avons exporté 38.501 tonnes contré 41.000 tonnes l'année d'avant. À la fin de l'exercice en revue notre extraction se trouvait concentrée dans les exploitations souterraines de Piavitza (Mahala).

Dans ces conditions, nous avons pensé que le moment était venu de nous mettre en mesure de tirer parti des autres ressources du gisement et en particulier des minerais plombeux à métaux précieux que les travaux de recherche venaient de mettre en évidence et qui pourraient être appelés à être la base des exploitations de l'avenir.

Cette intéressante généralisation, que nous avions eu l'honneur de vous signaler déjà l'année dernière, commence à manifester un certain nombre de caractères qui nous ont permis enfin, sinon de préciser l'importance et l'étendue de la formation, du moins de pouvoir établir un programme de mise en valeur de cette généralisation, auquel il eût été impossible de donner jusqu'à ce moment une base rationnelle.

Le dépôt comprend des filons quartzeux, sorte de croiseurs du grand filon, et des zones d'enrichissement dans ce dernier. La préparation mécanique de ces minerais comporte deux phases distinctes : extraire des sulfurer riches de leur gangue, et séparer les métaux proprement dits de leurs sulfures. Pour atteindre ce but, nous avons décidé d'adopter le procédé Elmore dont les appareils, placés à la suite de l'outillage usuel d'une laverie de fines, recueilleront les particules qui se perdent ordinairement dans les schlamms.

Après une étude spéciale de la question, tous les appareils de cette installation, qui nous coûtera près de 250.000 francs, ont été commandés et seront bientôt expédiés à la mine.

Pour extraire les métaux des sulfures enrichis ainsi obtenus, la méthode qui s'impose est l'emplombage par fusion avec des matières plombifères. Au puits Fernand, où l'on avait installé trois chaudières de Naeyer de 40 mètres de surface de chauffe chacune et tous les appareils d'exhaure nécessaires, ainsi qu'une puissante pompe d'épuisement mue par une turbine à vapeur, on vient tout récemment de traverser, sur une vingtaine de mètres, une zone minéralisée à une teneur de 6 à 20 % de plomb avec une moyenne de 12 à 14 %; cette découverte est trop récente pour qu'on ait pu se rendre encore compte de son importance.

À côté de ces ressources, dont la réalisation est proche sans être imminente, on a, dans la pyrite dont l'exploitation est commencée depuis deux ans, un produit destiné probablement à remplacer, en grande partie, le manganèse qui s'épuise. Ce gîte acquiert de plus en plus de l'importance. Attaqué en ciel ouvert d'abord, et puis par un travers-banc de 200 mètres qui vient de recouper le filon, ce gisement nous permettra de produire 1.200 tonnes de pyrite par mois et peut-être ce tonnage sera-t-il dépassé, étant donné l'ampleur du dépôt et la possibilité d'enrichir les parties quartzeuses par un lavage sommaire.

Nous allons maintenant vous donner communication du bilan, laissant à votre commissaire des comptes le soin de le commenter. Le bilan se solde par un bénéfice de 7.062 liv. tq. 85.

Mais, par contre, nous avons eu pendant cet exercice les immobilisations suivantes :

975 91 liv. tq. pour immeubles. 2.781 90 liv. tq. pour matériel. 3.322 81 liv. tq. pour gros travaux. 7.080 62 liv. tq. En face de cette situation et tenant compte des 10.000 liv. tq. environ qu'il faut dépenser pour l'atelier de préparation mécanique des minerais complexes, nous estimons qu'il ne nous est pas possible de vous proposer la moindre distribution de dividende pour l'exercice 1903.

L'examen attentif des comptes et de notre situation actuelle vous convaincront facilement de la justesse de notre manière de voir, et nous ne doutons pas que vous voudrez bien l'approuver par votre vote et affecter le bénéfice à l'amortissement des valeurs immobilières de l'actif.

Administrateurs.

Nous avons jugé opportun de nous assurer le concours de M. A. Gazay, ministre plénipotentiaire, ex-consul général de France, en le nommant administrateur de votre société. Nous vous prions de ratifier cette nomination.

Les administrateurs sortants cette année, en raison d'ancienneté, sont MM. Lazar Allatini et Ernest Fernandez. Ils sont rééligibles.

Commissaires des comptes.

Vous aurez également à nommer un commissaire des comptes pour l'exercice eu cours. M. S. Paspalli, dont le mandat vient d'expirer, est rééligible.

Bilan au 31 décembre 1903



Fours de grillage de la Société des mines de Kassandra à Stratoni (Turquie) (*Le Génie civil*, 24 mars 1906)

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES Mines de Kassandra (*Gil Blas*, 8 juillet 1906)

Les actionnaires de la Société des mines de Kassandra, réunis le 27 juin dernier en assemblée générale ordinaire, à Constantinople, ont approuvé les comptes de l'exercice écoulé, qui se sont soldés par un bénéfice net de 11.701 livres sterling, et décidé d'affecter cette somme à de nouvelles immobilisations

Réunis en assemblée extraordinaire, ils ont voté l'augmentation du capital de 4 millions de francs à 4.500.000 francs, par la création de 5.000 actions privilégiées de 100 francs qui sont offertes au prix de 125 francs aux actionnaires actuels à raison d'une action nouvelle pour 8 actions anciennes privilégiées, ordinaires ou de jouissance, indifféremment.

Ce droit de préférence doit être exercé par les intéressés du 5 juillet au 5 août prochain.

INFORMATIONS GÉNÉRALES Mines de Kassandra (Gil Blas. 22 novembre 1906)

La Société des mines de Kassandra demande l'autorisation nécessaire pour l'établissement d'une usine d'électricité à l'échelle de Stratoni.

La Société remplacera le combustible qu'elle employait jusqu'ici dans ses travaux de mine par la force électrique.

L'autorisation demandée sera accordée après une enquête constatant qu'il n'y a aucun inconvénient dans l'établissement de l'usine génératrice.

INFORMATIONS GÉNÉRALES Mines de Kassandra (*Gil Blas*, 18 mai 1907)

La « Société des mines de Kassandra » ayant son siège à Constantinople, est, à partir du 13 juillet 1906, abonnée au timbre pour 21.975 actions privilégiées nº 3026 et 25.000 d'une valeur nominale de 100 francs.

> [Pogrom anti-bulgare] (Le Temps, 3 décembre 1907)

Constantinople, via Sofia, 2 décembre.

De nombreux intéressés aux mines de plomb de Cassandra ont été fortement émus d'une nouvelle de Salonique annonçant la torture et le massacre de vingt ouvriers bulgares par une bande grecque forte de 45 hommes. Les mines de Cassandra emploient de nombreux ouvriers étrangers, principalement italiens.

[Pogrom anti-bulgare (suite)] (Le Temps, 9 décembre 1907)

Constantinople via Sofia, 8 décembre.

Les ambassadeurs sont résolus à passer outre à la récente circulaire du patriarcat grec déplorant l'inaction de la Porte et des puissances en face de la persécution de l'élément grec en Macédoine par les Bulgares.

Les ambassadeurs estiment que les accusations du patriarche sont trop partiales. La récente agression des Grecs contre les ouvriers bulgares de Cassandra dément les assertions des Grecs qu'ils seraient seuls victimes d'excès et de violences.

Les minerais de manganèse dans le monde (L'Écho des mines et de la métallurgie, 6 janvier 1908)

Turquie

La principale production de la Turquie d'Europe est due aux mines de Kassandra dans la province de Salonique qui produit environ 60.000 tonnes de pyrolusite par année. Une quantité analogue est obtenue des gisements du district de Phlinika, Asie mineure, qui produit un minerai contenant 52 % de manganèse. De petites quantités sont aussi extraites des provinces de Trébizonde et d'Aïdine.

Les richesses minérales de la Macédoine (L'Écho des mines et de la métallurgie, 13 avril 1908)

La négligence avec laquelle la Macédoine a été jusqu'ici traitée par les capitalistes et les ingénieurs des mines tient principalement aux vieilles lois minières régissant ce pays. Ce fâcheux état de choses a été quelque peu amendé par la nouvelle loi des mines, mise en vigueur en avril 1906, qui est toutefois loin d'être parfaite.

Voici des extraits d'un récent rapport du consul général d'Autriche-Hongrie à Salonique au sujet de la minéralogie macédonienne :

Il existe diverses sortes de minerais manganésifères, la pyrolusite, le psilomelane, l'oxyde gris et la manganolithe. La mine la plus importante est celle d'Allatini à Izvoro (Kassandra) contenant de la manganolithe, mais la production a été très réduite depuis quelque temps.

.....

......

INFORMATIONS GÉNÉRALES Mines de Kassandra (Gil Blas, 2 juillet 1908)

Constantinople. — La Société des mines de Kassandra se propose d'augmenter son capital actions de 2 millions de francs par l'émission d'actions de préférence ou d'obligations.

INFORMATIONS GÉNÉRALES Service du timbre (Gil Blas, 2 août 1908)

La Société anonyme ottomane. des mines de Kassandra, ayant son siège à Constantinople, est, à partir du 1^{er} juin 1908, désabonnée au timbre pour 20.000 actions privilégiées anciennes, numéros 1 à 20.000 d'une valeur nominale de 100 francs.

Turquie Les exportations de minerai de Salonique (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 mars 1909)

Les exportations de manganèse destinées à l'Autriche, l'Angleterre, la France et l'Allemagne, ont été de 3.000 tonnes en 1907, représentant une valeur de 125.000 francs. Les exploitations de chrome, destinées à l'Autriche, l'Allemagne et la France, ont été de 4.900 tonnes représentant une valeur de 360.000 francs.

La Société des mines de Kassandra a exporté de Stratoni (péninsule Chalcidique) environ 11.000 tonnes de manganèse évaluées, à 430.000 francs, et 63.000 tonnes de pyrite évaluées à 1.100.000 fr.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES Mines de Kassandra (Gil Blas, 22 juillet 1909)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société des Mines de Kassandra a eu lieu le 11/12 juin dernier.

Les bénéfices d'exploitation de l'exercice 1908 s'élèvent à ltq. 44.940 90, en augmentation sur ceux de 1907, qui atteignaient ltq. 32.636 26. De ce fait, le bénéfice net ressort à ltq. 27.026 11, contre ltq. 15.977 97.

Le dividende a été maintenu à son chiffre antérieur de 6 francs pour chacune des 21.000 actions privilégiées non amorties de ltq. 4 40 et des 20.000 actions ordinaires de ltq. 4 40. En conséquence, le bénéfice a reçu l'affectation suivante : intérêt de 6 % aux actions privilégiées, 5.544 ltq. ; amortissements de 700 actions privilégiées, ltq. 3.080 (contre ltq. 2.200 en 1907). Réserve statutaire, ltq. 1.351 30 ; intérêt de 6 % aux actions ordinaires, ltq. 5.280 ; aux amortissements, ltq. 11.770 81 (contre ltq. 2.023 07 en 1907).

PUBLICATIONS RELATIVES AUX ÉMISSIONS ET INTRODUCTIONS
Société ottomane des mines de Kassandra
Société ottomane au capital de 4.500 000 fr., entièrement versé,
et représenté par 25.000 actions privilégiées et 20.000 actions ordinaires de 100 fr.
Siège social à Constantinople
(La Cote de la Bourse et de la banque, 24 juillet 1909)

Notice sur la constitution

M. Is. Fernandez, président du conseil d'administration de la Société ottomane des mines de Kassandra a, conformément à la loi du 30 janvier 1907, fait insérer au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 21 juin 1909, les statuts et une notice sur la constitution de cette société, formée pour une durée de 98 ans à dater du 14 octobre 1893 et ayant pour objet l'exploitation de la mine de manganèse et plomb argentifère de Lipsada ; de la mine de manganèse de Varvara ; de la mine de plomb argentifère, antimoine et manganèse de Horouda Mahala et de la mine de pyrite, de plomb argentifère, antimoine et cuivre d'Isvoros.

Cette notice fait savoir que sur les 25.000 actions privilégiées, il a été amorti jusqu'ici 4.000 actions et il a été délivré en échange 4 000 actions de jouissance et que la société, en vue du développement de ses travaux et de ses installations, a créé 4.000 obligations 5 % de 500 fr. au porteur, en vertu de la décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 16-29 juin 1908. Tout l'actif social sert de gage à ces obligations qui sont remboursables au pair, dans un délai de 20 ans, à partir de 1910 par voie de tirage au sort le 1er juillet de chaque année. La Société se réserve le droit de remboursement anticipé, à partir de 1919, moyennant préavis de six mois.

Elle indique, d'autre part, que l'assemblée générale annuelle, se composant des actionnaires, propriétaires de 125 actions, se réunit à Constantinople dans le courant du mois de juin.

La répartition des bénéfices se fait de la manière suivante : 1° la somme nécessaire pour servir aux actions privilégiées un intérêt de 6 % du capital qu'elles représentent ; 2° la somme nécessaire pour les amortir en un temps minimum de 20 ans ; 3° une somme équivalente à 5 % des bénéfices pour constituer un fonds de réserve ordinaire ; 4° la somme nécessaire pour servir aux actions ordinaires un intérêt de 6 % du capital qu'elles représentent. L'excédent est réparti dans le proportion suivante : 7 % aux membres du conseil d'administration ; 5 % aux fondateurs ; 3 % à la disposition du conseil pour être réparti entre les employés de la société ; 85 % à toutes les actions à titre de dividende.

La notice fait connaître enfin que le bilan au 31 décembre 1908 a été établi comme suit (Liv. turques) :

| ACTIF | | |
|----------------------------------|-----------|------------|
| Valeurs immobilières : | | |
| Mines et concessions | | 132.026 99 |
| Immeubles : 40.511 30 | | |
| Amortissement depuis l'origine : | 26.750 00 | 19.761 30 |
| Matériel et outillage : | 55.943 19 | |
| Amortissement depuis l'origine : | 38 750 00 | 17.193 111 |
| Gros travaux : | 71.314 98 | |
| Amortissement depuis l'origine : | 45.994 48 | 25.320 50 |
| Valeurs mobilières : | | |
| Magasins d'approvisionnements : | 20 156 39 | |
| Minerais en stock : | 42.281 23 | 62.437 62 |

| Débiteurs divers : | | |
|---------------------------------|----------|-------------------|
| Espèces en caisse : | 4.372 84 | |
| Chargements en cours de route : | 1.875 00 | |
| Débiteurs divers : | 610 00 | |
| Compte d'ordre : | 4.508 30 | |
| Titre en portefeuille : | 36 32 | 11.402 46 |
| Total | | <u>268.142 03</u> |

| PASSIF | | |
|---|-----------------|-------------------|
| Capital : | | |
| Actions privilégiées 25.000 à 1. t. 4 4 | 110.000 | |
| Moins : 4.000 actions amorties à 1. t | . 4 40 : 17.600 | 92.100 00 |
| Actions ordinaires, 20.000 à 1. t. 4 4 | 0: 88.000 00 | 180.400 00 |
| Engagements envers les tiers : | | |
| Main-d'œuvre : | 4.853 77 | |
| Créditeurs divers : | | |
| Compte d'ordre : | 4.612 33 | |
| Coupons d'act. non présentées : | 652 49 | 28.961 25 |
| Réserves : | | |
| Réserve statutaire : | 8.654 70 | |
| Réserve spéciale : | 14.154 70 | |
| Amortissement du capital montant d | 17.600 00 | |
| Profits et pertes : Bénéf. au 31 décen | 27.026 11 | |
| Total | | <u>268.142 06</u> |

Les administrateurs sont : MM. Is. Fernandez, Serpieri, Th. Mavragordato, Ed. Allatini, J. de Catelin, E. Salem, A. Gazay, Ch. Testa, T. Rouzaud ¹¹ et L. Sellié.

Le siège social est à Galata-Constantinople, rue Voïvoda, Agopian Han (Asie-Mineure).

La Société ottomane des mines de Kassandra est depuis le 2 juillet 1909 abonnée au timbre français pour 4.000 obligations de 300 fr. 3 % (numéros 1 à 4000) et le Comptoir national d'escompte a été agréé par l'Administration de l'enregistrement du timbre, comme représentant responsable (N. D. L. R.).

Les obligations de la Société ottomane des mines de Kassandra sont mentionnées depuis le 22 juillet dans notre tableau des valeurs se négociant en Banque au comptant.

¹¹ *Toussaint*, Joseph, Gaspard Rouzaud : né le 21 mai 1861 à Sem (Ariège), fils du conducteur principal des mines de Rancié. Ancien élève de l'École nationale supérieure des mines de Paris. Chef d'exploitation aux Usines du Laurium (le Laurium grec)(1891). On le retrouve à la Balia-Karaïdin et aux Mines de Karassou.

Décédé à Paris le 2 juillet 1912.

De son union avec Vassilia Barbarigo, une fille, Hélène, Anne (Constantinople, 1899), mariée en 1921 à Marseille avec Henri Ponsard. (Corinne Krouck.)

Société anonyme ottomane des mines de Kassandra (*Annuaire Desfossés*, 1910, p. 521-522)

.....

Capital social : à l'origine 3 millions de francs, divisé en 2.000 actions privilégiées de 500 francs ou 22 livres turques et 4.000 actions ordinaires de 500 francs ou 22 livres turques. Par décision de l'assemblée extraordinaire du 30 mars 1898, ratifiée par le gouvernement ottoman le 9/21 avril suivant, le capital a été porté à 4 millions de francs par la création de un million en actions privilégiées nouvelles. Par décision du 9/21 avril 1898, le gouvernement ottoman a autorisé la division des actions en coupures de cent francs.

Le capital a été porté, par décision de l'assemblée extraordinaire du 14/27 juin 1906 à 4.500.000 francs par la création de 5.000 actions privilégiées de 100 francs, il est donc actuellement représenté par 25.000 actions privilégiées et par 20.000 actions ordinaires, toutes de 100 francs.

Enfin, l'assemblée générale du 16/29 juin 1908 a autorisé le conseil à procéder, au moment où il le jugera opportun, à l'augmentation du capital social jusqu'à concurrence de 2.000.000 de francs au moyen d'actions privilégiées ou ordinaires ; ou bien à emprunter cette somme par la création d'obligations ordinaires ou convertibles, plus tard, en actions ordinaires au gré des porteurs et à des conditions déterminées.

Conseil d'administration : cinq membres au moins et douze au plus, propriétaires de 250 actions chacun.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale: ayant fin juin, une voix par 125 actions ; maximum 25 voix. Dépôt, dix jours à l'avance.

Répartition des bénéfices : 6 % aux actions privilégiées ; somme nécessaire pour les amortir en un délai minimum de vingt ans ; 5 % à la réserve; 6 % aux actions ordinaires. Sur l'excédent : 7 % au conseil d'administration ; 5 % aux fondateurs ; 3 % au personnel ; 85 % à toutes les actions.

EMPRUNT PAR OBLIGATIONS

Création, en vertu de la décision de l'assemblée générale du 16/29 juin 1908, d'un emprunt obligataire représenté par 4.000 obligations de 500 francs 5 %.

Intérêt annuel : 5 % ou 25 francs par obligation, payable par coupon semestriel les 2 janvier et 1er juillet.

Remboursement : au pair, dans un délai de 20 ans, à partir de 1910 par voie de tirage au sort le 1^{er} juillet de chaque année. La société se réserve le droit de remboursement anticipé, à partir de 1919, moyennant préavis de six mois.

Service financier: au Comptoir d'escompte.

ADMINISTRATEURS

MM. [Fernand] Serpieri, Is[aac] Fernandez, Th. Mavrogordato, Ed. Allatini, J. de Catelin, E[mmanuel] Salem, A[lphonse] Gazay ¹², Ch. Testa ¹³, T[oussaint] Rouzaud, L. Sellié.

¹² Alphonse Gazay (1838-?): consul de 2^e classe (1880), puis de 1^{re} classe, puis consul général (1885-1900) à Constantinople. Administrateur de la Cie des eaux de Constantinople.

¹³ Baron Karl (ou Charles) Testa : fils de l'ancien consul d'Allemagne à Constantinople. Drogman à la dite ambassade. Vice-président des Chemins de fer d'Anatolie et du Chemin de fer de Bagdad, administrateur du Salonique-Monastir, de la Régie co-intéressée des tabacs de l'empire ottoman et des Mines de de Balia-Karaïdin.

Les actions privilégiées et ordinaires de cette société sont inscrites à la Cote Desfossés, au comptant, depuis le 28 février 1899 et les obligations depuis le 22 juillet 1909.

| Années | Bénéf. nets (ltq) | Divid. ord. (fr.) | Divid. priv. (fr.) |
|--------|-------------------|-------------------|--------------------|
| 1901 | 10.187 | 6 | 6 |
| 1902 | 20.997 | _ | _ |
| 1903 | 7.063 | _ | _ |
| 1904 | 9.930 | _ | _ |
| 1905 | 11.701 | _ | _ |
| 1906 | 18.137 | 6 | 6 |
| 1907 | 15.977 | 6 | 6 |
| 1908 | 27.026 | 6 | 6 |

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1908 (livres tq.)

| ACTIF | |
|---|-------------------|
| Mines et concessions | 132.026 99 |
| Immeubles | 19.761 30 |
| Matériel et outillage | 17.193 19 |
| Travaux de 1 ^{er} établissement | 25.320 50 |
| Approvisionnements | 20.156 39 |
| Minerais en stock | 42.281 23 |
| Espèces en caisse | 4.372 84 |
| Chargements en cours de route | 1.875 00 |
| Débiteurs divers | 610 00 |
| Titres en portefeuille | 36 32 |
| | <u>268.142 06</u> |
| PASSIF | |
| Capital : | |
| 25.000 actions privilégiées, moins 4.000 actions amorties | 92.400 00 |
| 20.000 actions ordinaires | 88.000 00 |
| Main-d'œuvre | 4.853 77 |
| Créditeurs divers | 18.818 66 |
| Compte d'ordre | 4.642 33 |
| Coupons d'actions non présentés | 652 49 |

| Réserve statutaire | 8.654 70 |
|--|-------------------|
| Réserve spéciale | 5.500 00 |
| Amortissement du capital, montant de 4.000 actions | 17.000 00 |
| Bénéfice au 31 décembre 1903 | 27.026 11 |
| | <u>268.142 06</u> |

NÉCROLOGIE Théodore Mavrogordato (*Gil Blas*, 27 décembre 1910)

On annonce, de Constantinople, la mort de M. Théodore Mavrogordato, le banquier hellène bien connu, beau-père de M. Dimitri de Nélidoff, fils aîné de l'ancien ambassadeur de Russie en France.

Manuel des sociétés anonymes fonctionnant en Turquie par E. Puech (Banque impériale ottomane)

5e édition, Constantinople, 1911, pp. 160-162

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Ed. Allatini, pdt; Is[aac] Fernandez, v.-pdt; F.J.B. Serpieri, T[oussaint] Rouzaud, J. de Catelin, E[mmanuel]-R. Salem, L. Sellié, A[lphonse] Gazay.

Commissaire des comptes : M. Serge Paspalli.

Les Assemblées d'actionnaires Mines de Kassandra

(Le Capitaliste, 10 août 1911)

Les Mines de Kassandra (action ordinaire) sont peu animées à 156. Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 16/29 juillet dernier, à l'effet de ratifier la nomination d'administrateurs et d'en nommer de nouveaux.

Conformément aux indications du rapport du conseil d'administration, relatives à l'entrée dans le conseil de certaines personnalités appartenant au groupe d'actionnaires ayant la majorité à l'assemblée du 17/29 juin dernier, la réunion a ratifié la nomination de MM. V[ictor] Legoupil, Al[exandre] Siniossoglou¹⁴ et Carapanos comme membres du conseil d'administration, en remplacement de MM. A[lphonse] Gazay, L. Sellié et E[mmanuel] Salem, démissionnaires, et a, en outre, nommé comme nouveaux administrateurs : MM. Pittacos Efstration et P. Coutin, dont l'un en remplacement de M. Mavrogordato, également démissionnaire. Par suite, le conseil d'administration se compose maintenant de : MM. V[ictor] Legoupil, St. Bey Caratheodori, Is[aac]

¹⁴ Alexandre Siniossoglou : président de la Moutalaski à Athènes, administrateur de la British French Discount Bank (1928-1946), filiale athénienne de la Banque ottomane.

Fernandez, Éd[ouard] Allatini, J[ules] de Catelin, F.-J.-B. Serpieri, E[ustache] Eugenidi ¹⁵, A[lexandre] Siniossoglou, G. Carapanos, Pittacos Efstration et P. Coutin.

Mines de Kassandra (L'Écho des mines et de la métallurgie, 30 mai 1912)

L'exercice se solde par une perte 366.77 livres turques ; par suite de la guerre et des troubles politiques, on n'a pas pu recruter la main-d'œuvre suffisante, d'où baisse de la production. Les nouvelles installations — centrale électrique, voies de roulage, laveries de pyrites — n'ont fonctionné que vers la fin de l'année. On a recoupé la minéralisation de pyrite sur une épaisseur de 60 mètres, de sorte que la masse de pyrite existant entre le niveau 323 et 263 se cube par deux millions de tonnes, chiffre minimuM. La voie aérienne sera terminée cette année. La production de l'année s'élève à 111.800 contre 120.800 tonnes en 1910. MM. [Jules] de Catelin et [Édouard] Allatini sont réélus administrateurs, et M. Boissée¹⁶ est aussi nommé.

est at

Mines de Kassandra (Le Journal des finances, 13 juillet 1912)

Par suite des hostilités italo-turques, cette société s'est trouvée l'an dernier dans l'impossibilité de conserver la main-d'œuvre nécessaire à l'exploitation de ses mines et ses résultats s'en sont défavorablement ressentis. Ses comptes se soldent, en conséquence, par une perte de 512 livres turques, ramenée à 356 livres turques, par application du reliquat antérieur, au lieu d'un profit de 10.717 liv. turques en 1910. L'assemblée du 27 juin dernier n'a donc pu voter aucun dividende, mais le conseil a déclaré, par contre, que l'exploitation avait repris depuis le début de l'année une marche satisfaisante.

arche satistaisante. ______

Exercice 1911 (L'Écho des mines et de la métallurgie, 8 août 1912)

Alors que les comptes de l'exercice 1910 de la Société ottomane des mines de Kassandra se soldaient par un bénéfice de 10.718 livres turques, ceux de l'exercice 1911 présentent un solde déficitaire de 512 livres turques. Cette perte provient de ce que la société n'a pu, par suite de la guerre italo-turque, pallier à la pénurie de main-d'œuvre qui s'est manifestée l'an dernier.

Le manque de personnel a exercé sur l'exploitation une influence déprimante, et le conseil d'administration n'a pu effectuer aussi rapidement qu'il l'avait prévu, les installations nouvelles en vue de l'aménagement du gîte de pyrites.

¹⁵ Eustache Eugenidi (ou Eugénidi ou Eugénidis) : grand banquier grec de Constantinople, administrateur de la General Tobacco Corporation, de la Régie ottomane des tabacs et des Mines de Balia-Karaïdin, successeur en 1911 de son frère Démosthène aux Mines de Kassandra et à la Banque d'Athènes, filiale de l'Union parisienne. Sa fille Marietta épousa Demetrius Zafiropulo, banquier à Marseille, et son fils aîné Étienne Mlle Hélène Zarifi.

¹⁶ Henri Boissée, ECP, ingénieur principal de la Cie du Boleo (cuive au Mexique), représentant à Constantinople de la Société française d'études et d'entreprises (autre affaire de la Banque Mirabaud), puis directeur des Charbonnages d'Héraclée. Plus tard directeur des mines et du chemin de fer de Gafsa (phosphates en Tunisie).

Après application du reliquat antérieur, le déficit a été ramené à 356 livres turques. L'assemblée du 27 juin n'a donc pu voter aucune répartition de dividende, mais le conseil a déclaré que, depuis le début du présent exercice, l'exploitation avait repris une marche satisfaisante.

Annuaire des valeurs inscrites à la cote du Syndicat des banquiers en valeurs au comptant près la Bourse de Paris, 1913

S. A. ottomane des mines de Kassandra (511-513)

Siège. — Constantinople.

V. Legoupil, pdt; St. Bey Caratheodory, v.-pdt; Isaac Fernandez, adM. dél.; Ed. Allatini, J. de Catelin, F. Serpieri, E. Eugenidi, A. Siniossoglou, G. Carapanos, P. Coutin, H. Boissée.

Comm. : EM. Calvocoressi.

MINES DE KASSANDRA (Le Journal des finances, 24 mai 1913)

La Société ottomane des Mines de Kassandra n'a pas, autant qu'on aurait pu croire, souffert de la guerre turco-balkanique. Malgré une extrême pénurie de main d'œuvre, la la production de pyrites s'est élevée à 157.812 tonnes contre 111.759 en 1911. D'autre part, grâce à la hausse de la pyrite de fer, l'exercice s'est soldé par un bénéfice de 10.099 livres turques au lieu d'une perte de 512 livres turques l'année précédente

Peut-on espérer une accentuation de ces progrès pour l'exercice en cours ? Il n'y a malheureusement guère d'illusion à se faire à ce sujet, car le conseil d'administration lui-même déclare dans son rapport que la production de 1913 sera sensiblement diminuée, la conclusion de la paix ayant été insuffisante pour rendre à l'exploitation sa main-d'œuvre normale. Le préjudice en résultant s'élève déjà à plusieurs centaines de mille francs

La situation financière de la société laisse beaucoup à désirer. Le bilan fait ressortir un. accroissement de 32.000 livres turques des immobilisations. Les disponibilités sont, de l'aveu du conseil, tout à fait insuffisantes.

Elles ne s'élèvent en effet, qu'à 40.309 livres turques sur lesquelles le minerai en stock figure par 33.434 livres turques. Les exigibilités ont de leur côté passé de 8.301 livres turques à 33.057 ltq. Le fond de roulement net s'établit donc au chiffre insignifiant de 7.300 livres turques

En présence d'une telle situation, le conseil a l'intention de convoquer les actionnaires pour envisager les mesures nécessaires.

L'action privilégiée n'a rien reçu depuis 1910 et l'action ordinaire depuis 1909. Elles cotent respectivement 124 et 120 francs. Ces cours témoignent encore à notre avis d'un optimisme injustifié.

...

LES AFFAIRES D'ORIENT La commission financière des Balkans (*Le Temps*, 3 juillet 1913) Dans sa séance d'hier après-midi, le comité des concessions s'est occupé de certains contrats privés faits par des sociétés avec le gouvernement turc en Turquie d'Europe.

On s'est plus particulièrement occupé des mines de Kassandra. Le vice-président de ce sous-comité, M. Volpi, a fait remarquer qu'en prenant dans chacun de ces contrats privés les clauses qui en forment pour ainsi dire l'ossature, on arriverait à trouver les principes qui régleraient les modalités générales de transfert. C'est cette méthode qui sera employée dans les travaux ultérieurs de ce sous-comité.

.....

MINES DE KASSANDRA (Le Journal des finances, 6 juillet 1913)

La Société ottomane des Mines de Kassandra n'a pas autant qu'on aurait pu croire souffert de la guerre turco-balkanique. Malgré une extrême pénurie de main d'œuvre, la la production de pyrites s'est élevée à 157.812 tonnes contre 111.759 en 1911. D'autre part, grâce à la hausse de la pyrite de fer, l'exercice s'est soldé par un bénéfice de 10.099 livres turques au lieu d'une perte de 512 livres turques l'année précédente.

Peut-on espérer une accentuation de ces progrès pour l'exercice en cours ? Il n'y a malheureusement guère d'illusion à se faire à ce sujet, car le conseil d'administration lui même déclare, dans son rapport, que la production de 1913 sera sensiblement diminuée, la conclusion de la paix ayant été insuffisante pour rendre à l'exploitation sa main-d'œuvre normale. Le préjudice en résultant s'élève déjà à plusieurs centaines de mille francs

La situation financière de la société laisse beaucoup à désirer. Le bilan fait ressortir un accroissement de 32.000 livres turques des immobilisations. Les disponibilités sont, de l'aveu du conseil, tout à fait insuffisantes. Elles ne s'élèvent, en effet, qu'à 40.309 livres turques sur lesquelles le minerai en stock figure par 33.434 livres turques. Les exigibilités ont, de leur côté, passé de 8.301 livres turques à 33.057 ltq. Le fonds de roulement net s'établit donc au chiffre insignifiant de 7.300 livres turques

En présence d'une telle situation, le conseil a l'intention de convoquer les actionnaires pour envisager les mesures nécessaires.

L'action privilégiée n'a rien reçu depuis 1910 et l'action ordinaire depuis 1909. Elles cotent respectivement 124 et 120 francs. Ces cours témoignent encore à notre avis d'un optimisme injustifié.

NÉCROLOGIE Victor Legoupil (*Le Temps*, 8 octobre 1913)

Nous avons le regret d'apprendre le décès de M. Victor Legoupil, ancien élève de l'École polytechnique, associé de la banque Alfred Lebel et Cie, vice-président de la British Motor Cab Cy, président de la Société ottomane des mines de Kassandra. Ses obsèques auront lieu à Paris, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, rue de l'Annonciation, 8, le jeudi 9 du courant, à dix heures très précises. On se réunira à l'église. Le présent avis tiendra lieu d'invitation.

Nominations (L'Écho des mines et de la métallurgie, 9 février 1914)

M. J. Salomos (Liège 1908) a été nommé ingénieur en chef de la Société des mines de Kassandra (Grèce).

e Rassariara (Grece).

M. M. LUGEON, Cristaux géants de pyrite de Chalcidique (Grèce). (Archives de la Société vaudoise de sciences physiques et naturelles, 1914)

Dans le cours d'une exploration faite l'année dernière en Chalcidique, dans la partie orientale de la péninsule, M. M. Lugeon a eu l'occasion de visiter une importante mine de pyrite appartenant à la Société des mines de Kassandra. La mine se trouve entre Stratoni et Isvoros, non loin du cap Eleuthera. Elle consiste en un amas considérable de minerai perçant la granulite. La forme du gîte est celle d'un cylindre irrégulier très couché où la pyrite forme des filons secondaires enveloppés dans la granulite kaolinisée.

Dans le voisinage du chapeau de mine, il a été découvert, il y a quelques années, de très beaux cristaux de pyrite remarquables par leur taille. La direction de la mine a fait cadeau à M. Lugeon de trois beaux cristaux en forme de cube. Le plus gros présente une arête de 235 millimètres. Dans le cœur de l'amas, on aperçoit ici et là de semblables cristaux de grande taille, mais ils ne peuvent être extraits de la masse de pyrite compacte qui les enveloppe. Les exemplaires apportés à Lausanne sont parmi les plus beaux qui ont été trouvés et comme le gisement de ces cristaux est épuisé, leur intérêt grandit encore. Ces pièces uniques ont été données par M. Lugeon au Musée cantonal.

A part ces gros cristaux cubiques dont de rares exemplaires montrent des faces incomplètes en trémie, ce qui se voit sur un des trois échantillons, de petits cristaux en cube ou en dodécaèdres divers sont très fréquents.

La granulite, dans laquelle est inclus le gîte, forme un grand massif qui s'allonge de l'ouest à l'est sur environ 20 km., constituant la petite chaîne de Straveniko qui entre en mer au Cap Eleuthera. Dans lOuest, le massif est injecté par de puissantes venues de pegmatite, et dans l'Est par quelques roches à amphibole.

Le massif est recouvert au sud par un banc de calcaire cristallin contenant de grands gîtes de manganèses qui furent exploités il y a quelques années. Sur le calcaire, et enveloppant tout le massif en auréole, existent des schistes amphiboliques qui forment une grande partie de la Chalcidique. Ces schistes sont eux-mêmes sillonnés par des filons de pegmatite parfois si nombreux que les schistes ne sont plus qu'à l'état résiduaire. Le tout appartient au primaire ou à l'Algonkien. Dans le centre de la Chalcidique, aux environs de Larikovi existe encore un autre massif granulitique qui n'avait pas été signalé, ainsi que celui de Straveniko.

SOCIÉTÉ DES MINES DE KASSANDRA

Réunion officieuse d'actionnaires (*Le Temps*, 9 septembre 1916)

Les événements actuels ayant créé à la Société de Kassandra une situation des plus complexes, il y grand avantage pour les actionnaires français à se grouper en vue de la défense de leurs intérêts.

En conséquence, un groupe important d'actionnaires a décidé de tenir une réunion qui aura lieu le 4 octobre 1916 à 2 heures 1/2, rue Laffitte, 27, Paris.

MM. les actionnaires sont instamment priés d'assister à cette réunion. Ils devront, au préalable, faire connaître leur nom, leur adresse et le nombre d'actions qu'ils possèdent, à MM. Alfred Lebel et Cie, banquiers, rue du 4-Septembre, 2, Paris, qui fourniront tous renseignements et adresseront éventuellement des pouvoirs aux personnes empêchées d'assister à la réunion.

AMODIATION

(Le Journal des finances, 20 février 1920)

Kassandra est inchangé à 126, bien que cette société vienne de passer sous 'le contrôle financier de « Cuivre et pyrites* » qui assurera l'exploitation des gisements.

(Le Journal des finances, 19 mars 1920)

Kassandra, depuis quelque temps sorti de sa torpeur, est monté à 199, à cause de la constitution, sous les auspices de Cuivre et pyrites*, d'une nouvelle société, qui exploiterait les gisements de pyrites appartenant à cette société.

Kassandra (La Cote de la Bourse et de la banque, 15 juin 1920) (Le Journal des chemins de fer, 19 juin 1920, p. 207)

L'assemblée du 9 juin a approuvé l'affermage des mines pour une durée de 40 ans à un groupe grec, moyennant attribution à la société de 65 % des bénéfices.

Société des pyrites de Kassandra (L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 juin 1920, p. 246)

Une assemblée, tenue le 9 juin, a approuvé l'affermage des mines pendant quarante ans à une compagnie fermière. Un groupe français, comprenant la Cuivre et pyrites, les Mines de Montecatini et la Société d'études (groupe Mirabaud), avait demandé ce fermage moyennant attribution à la Société de Kassandra de 20 % des bénéfices nets, mais un groupe grec a offert de porter cette participation à 65 % et ses propositions ont été acceptées par l'assemblée.

(Le Journal des finances, 24 juin 1921)

Aucune transaction sur les actions Kassandra; l'exercice 1920 se solde par une perte de 793.663 fr., ce qui porte le déficit total à 2.097.051 fr. Rappelons que les mines sont actuellement affermées à un groupe grec.

MINES DE KASSANDRA

(L'Information financière, économique et politique, 30 juillet 1921)

L'assemblée ordinaire de cette Société s'est tenue le 27 juillet, sous la présidence de M. de Catelin, président du conseil d'administration.

On sait que le conseil a, au mois de juin de l'année dernière, amodié l'entreprise sociale à un groupe industriel moyennant le versement d'une somme de 3.300.000 francs et une participation de 60 % dans Les bénéfices de l'exploitation.

Une nouvelle société, constituée à Athènes au mois de septembre 1920, sous la raison sociale « Société anonyme d'exploitation des Mines de Kassandra », au capital de 7.500.000 francs, a pris possession des installations sans aucun retard.

Le rapport signale que la nouvelle société a non seulement fourni les ressources nécessaires pour apurer le passif social, mais encore, dès le premier jour, s'est mise à l'œuvre pour redonner la vie aux exploitations.

Simultanément, elle interrogeait les marchés pour se créer des débouchés ; elle obtenait une solution satisfaisante aux difficultés avec le gouvernement hellénique. Dès le commencement de l'exercice en cours, on a pu considérer l'actif social comme définitivement restauré et envisager les larges développements que l'importance du gîte permet de concevoir.

Malheureusement, les efforts de la Société amodiataire ont été entravés, dans une large mesure, par la pénurie de main-d'œuvre.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1920 présentant un solde débiteur de 743.663 francs.

Elle a réélu M. J Fernandez, administrateur sortant, et ratifié la nomination faite par le conseil de M. G. Négris, comme administrateur.

MM. Rouyer et Ruffier ont été désignés commissaires des comptes.

(Le Journal des finances, 5 août 1921)

L'action Kassandra a coté 110,50 après l'assemblée du 27 juillet ; les comptes qui lui étaient soumis ne comportent aucune répartition, mais permettent de ramener le déficit de 1.353.387 fr. à 743.664. La société a amodié son entreprise en juin 1920 à une société grecque moyennant une participation de 60 % dans les bénéfices, et une somme de 3.300.000 fr. qui a été affectée, à raison de 300.000 fr., à l'amortissement des stocks, les trois millions restant étant conservés au passif, en attendant leur affectation à divers amortissements.

MINES DE KASSANDRA (Le Journal des finances, 23 juin 1922)

À l'assemblée ordinaire, le conseil sollicitera l'autorisation de consentir à une réduction du capital de la Société d'exploitation des mines de Kassandra, et le ramener à 5.625.000 francs déjà versés. Rappelons que cette dernière société a été constituée en

1920 au capital de 7.500.000 fr. pour reprendre l'actif des Mines de Kassandra, moyennant le versement d'une somme de 3.300.000 francs et une participation de 60 % dans les bénéfices.

MINES DE KASSANDRA

(L'Information financière, économique et politique, 30 juillet 1921)

L'assemblée ordinaire de cette société s'est tenue le 27 juillet, sous la présidence de M. de Catelin, président du conseil d'administration.

On sait que le conseil a, au mois de juin de l'année dernière, amodié l'entreprise sociale à un groupe industriel moyennant le versement d'une somme de 3 300.000 francs et une participation de 60 % dans les bénéfices de l'exploitation.

Une nouvelle société, constituée à Athènes au mois de septembre 1920, sous la raison sociale « Société anonyme d'exploitation des Mines de Kassandra », au capital de 7.500.000 francs, a pris possession des installations sans aucun retard.

Le rapport signale que la nouvelle société a non seulement fourni les ressources nécessaires pour apurer le passif social, mais encore, dès le premier jour, s'est mise à l'œuvre pour redonner la vie aux exploitations.

Simultanément, elle interrogeait les marchés pour se créer des débouchés ; elle obtenait une solution satisfaisante aux difficultés avec le gouvernement hellénique. Dès le commencement de l'exercice en cours, on a pu considérer l'actif social comme définitivement restauré et envisager les larges développements que l'importance du gîte permet de concevoir.

Malheureusement, les efforts de la société amodiataire ont été entravés, dans une large mesure, par la pénurie de main-d'œuvre.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1920 présentant un solde débiteur de 743.663 francs.

Elle a réélu M. J. Fernandez, administrateur sortant, et ratifié la nomination faite par le conseil de M. G. Négris, comme administrateur.

MM. Rouyer et Ruffier ont été désignés commissaires des comptes.

Mivi. Rouyer et Ruffi

MINES DE KASSANDRA (Le Journal des finances, 30 juin 1922)

Le bilan au 31 décembre 1921, qui sera soumis à la. prochaine assemblée, présente de profondes modifications consécutives à la nouvelle forme de l'activité sociale, l'entreprise avant amodié ses mines à une société exploitante dans laquelle elle a une participation de 60 % dans les bénéfices. Le chiffre du déficit antérieur. soit 1.904.743, a été amorti par prélèvement sur la réserve spéciale. Nous avons indiqué, il y a huit jours, les conditions de la réorganisation financière projetée par le conseil.

Société des mines de Kassandra (L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 mars 1923)

On sait que l'exploitation des mines appartenant à cette compagnie (région de Salonique) a été amodiée au mois de juin 1920 à une société grecque, moyennant le

versement d'une somme de 3.300.000 francs et une participation de 60 % dans les bénéfices.

Les travaux d'extraction, entravés depuis 1913 par la pénurie de main-d'œuvre et la situation troublée en Orient, ont repris activement en 1922. L'exploitation s'opère actuellement sur la base de 5.000 à 6.000 tonnes de pyrite de fer par mois, susceptible d'être portée à 8.000 tonnes graduellement.

MINES DE KASSANDRA (Le Journal des finances, 8 juin 1923)

L'exercice 1922, dont les comptes ne sont pas encore parvenus d'Athènes, se solde par un bénéfice de l'ordre de 160.000 francs. L'extraction se poursuit actuellement sur la base de 5.000 tonnes par mois environ.

Société anonyme des mines de Kassandra (La Correspondance d'Orient, décembre 1923)

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 20 juin 1923. L'exploitation des mines a été amodiée en 1920 à une société grecque. Au compte de Profits et pertes, au 31 décembre 1922, figure une somme de fr. 178.557 représentant la participation de la société aux bénéfices que la société d'exploitation a réalisés pendant l'exercice clos le 31 décembre 1921.

L'exploitation se poursuit dans des conditions favorables. La production de pyrites a été de 55.000 tonnes en 1922 contre 50.000 en 1921.

Oui êtes-vous? 1924:

CATELIN (Jules de)[1854-1938], ingénieur [de l'École des mines de Saint-Étienne (1876)].

67, avenue Marceau, T.: Passy 80-15; et château de Persanges, à l'Étoile, près Lons-le-Saunier (Jura), T.: 0-2 l'Étoile.

[Ingénieur en chef (1885), administrateur (1905), puis administrateur délégué à Paris de la Compagnie française des mines du Laurium (Grèce) ; administrateur de la Société franco-hellénique d'explosifs et de produits chimiques (1893), de la Société des mines de Balia-Karaïdin, de l'Ottomane des Mines de Kassandra, de la Société de Denek-Maden (plomb argentifère)(démission en 1909), ingénieur conseil des Houillères de Caslou (le tout en Turquie), directeur de la succursale de Johannesbourg de la Banque française de l'Afrique du Sud (1896-1897), administrateur à ce titre de l'East Rand, mission en Sibérie (1897), membre du comité de Paris de la Huanchaca (non-ferreux, Bolivie), administrateur délégué de l'Anglo-French Ticapampa Silver Mining (Pérou), de la Société El-Rey (argent au Mexique)(1906), de la Société des mines de cuivre du Ferrol (Espagne), des Mines du Bou-Thaleb (Algérie), administrateur de la Greek Iron Ore Corporation, Londres (mine de fer en Grèce), des Mines de Villemagne (Hérault)(le tout en 1907), administrateur de Garn-Alfaya (Tunisie)(1908), directeur des Mines de Borralha (wolfram au Portugal), administrateur de la Montecatini (mines de cuivre en Italie)(société sœur du Laurium)(1909), président de la Compagnie d'entreprises de lavage de minerais, avec usine de fabrication de matériel à Pasajès (Espagne), démonstrateur et atelier à Clichy (1910) et des la Société financière des mines

(traitement des schlamms de Malines, dans le Gard), administrateur des Mines d'Oudjda au Maroc.

Président honoraire de l'Indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (SICAF) et administrateur de la Société agricole de Kontum dans les années 1920.

En 1930, après le achat du Laurium par Peñarroya, il démissionne des Mines du Bou-Thaleb (Constantinois) et de Garn-Alfaya (Tunisie) et se consacre à Asphalte et Pétrole, montée en association avec Jean Chautard, société qui crée des filiales et les revend avec plus-value (Pétrole France-Mexique, Asphalte et pétrole de Lattaquié en Syrie...) Il est, en outre, administrateur de la Cie française de marine et de commerce et président de la Société des usines hydroélectriques des Hautes-Pyrénées à Villelongue]

Marié à M^{||e} Thérèse [Lyautey] de Colombe. [Deux filles dont l'aînée, Anne-Marie (vers 1885 à Athènes ?-1971) épouse en 1910 Jules Lionel-Marie, administrateur délégué de l'Indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (SICAF). En est évincé avec son beau-père en janvier 1929. La cadette, Paule (3 février 1895 à Constantinople-1956) fut membre de la *Revue des études grecques*.].

Club: Automobile-Club.

Mines de Kassandra (Le Journal des finances, 2 mai 1924)

Les produits de l'exercice 1923 s'élèvent a 3.84 062 fr. Ce montant sera consacré pour la plus grande partie aux amortissements et règlements arriérés et ne laissera apparaître au bilan qu'un léger solde créditeur de 5.255. francs.

Mines de Kassandra (Le Journal des finances, 25 juillet 1924)

Ayant son siège à Constantinople est, à partir du 13 juillet 1924, désabonnée au timbre pour 21.975 actions privilégiées, numéros 3.026 à 25.000, d'une valeur nominale de 100 francs.

Mines de Kassandra (Le Journal des finances, 12 mars 1926)

L'action ordinaire Kassandra est à 235, la privilégiée à 251. Le dividende des actions privilégiées sera maintenu à 6 %. La société ayant, été en mesure d'accélérer la mise à jour du tableau d'amortissement, de ces titres, on envisage la possibilité de reprendre les répartitions sur les actions ordinaires.

Aucune décision n'a été prise par le conseil en ce qui concerne le taux de. cette répartition.

Mines de Kassandra (Le Journal des finances, 17 juillet 1926)

L'action Kassandra privilégiée, a eu pour dernier cours, 355 ; l'ordinaire 315, l'une et l'autre ex-coupon. On sait qu'en 1920, la Société des mines de Kassandra, se trouvant en difficulté, a amodié ses propriétés à une société hellénique créée spécialement pour leur exploitation. Cette opération ayant permis aux Mines de Kassandra d'apurer leur situation, la juxtaposition des deux sociétés cesse d'être utile, des conflits d'intérêt pouvant même se produire. En conséquence, un projet de fusion sera proposé aux assemblées générales de ces sociétés. Le capital de la société d'exploitation sera augmenté de 1.875.000 francs par la création de 18.750 actions nouvelles de 100 francs de facon à pouvoir échanger les actions de cette société, à raison de : une contre deux privilégiées Kassandra ou contre deux et demie ordinaires, ou contre cinq jouissance, et trois contre une part fondateur Kassandra plus une soulte de 500 francs par part. Au cas où les actionnaires ne tiendraient pas à cet échange, un groupement est prêt à racheter leurs titres aux prix suivants : 200 francs, pour l'action privilégiée ; 160 francs pour l'ordinaire, 80 francs pour la jouissance. Cette faculté pourra être exercée pendant le délai d'un mois après la date de l'assemblée générale qui aura décidé la fusion

Société d'exploitation des mines de Kassandra (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} janvier 1927)

On sait qu'en 1920, la Société des mines de Kassandra, se trouvant en difficulté, a amodié ses propriétés à une société hellénique créée spécialement pour leur exploitation. Cette opération, ayant permis aux Mines de Kassandra d'apurer leur situation, la juxtaposition des deux sociétés cesse d'être utile, des conflits d'intérêt pouvant même se produire.

En conséquence, un projet de fusion sera proposé aux assemblées générales de ces sociétés. Le capital de la société d'exploitation sera augmenté de 1.875.000 fr. par la création de 18.750 actions nouvelles de 100 francs de façon à pouvoir échanger les actions de cette société, à raison de : 1 contre 2 privilégiées Kassandra ou contre 2 1/2 ordinaires, ou contre 5 jouissance, et 3 contre une part fondateur Kassandra, plus une soulte de 500 francs par part. Au cas où les actionnaires ne tiendraient pas è: cet échange, un groupement est prêt à racheter leurs titres aux prix. suivants : 200 francs pour l'action privilégiée, 160 francs pour l'ordinaire, 80 francs pour la jouissance. Cette faculté pourra être exercée pendant le délai d'un mois après la date de l'assemblée générale qui aura décidé la fusion.

Mines de Kassandra (*Le Journal des débats*, 1er juillet 1927)

Aucun dividende ne sera distribué cette année, alors que l'an dernier il avait été réparti 6 fr. par action privilégiée et 2 fr. par action ordinaire.

Garn-Alfaya (*Le Journal des finances*, 8 juillet 1927)

.....

| C'est | une | affaire | du | groupe | de | Catelin, | qui | contrôle | Bou-Thaleb, | Kassandra, | le |
|---------|-------|-----------|------|--------|----|----------|-----|----------|-------------|------------|----|
| Laurium | franç | ais et Ti | сара | ampa | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |

(Le Journal des débats, 15 juillet 1927)

Kassandra reste inscrite à 390 la privilégiée et l'ordinaire est à 300 ; la jouissance, indifférente à la suppression du dividende, qui avait été l'an dernier de 6 fr. par action privilégiée et de 2 fr. par action ordinaire.

(Le Journal des finances, 12 août 1927)

Les actions Kassandra ordinaires et privilégiées donnent lieu à d'importants écarts de cours qui révèlent d'étroitesse du marché et les efforts que fait le groupe grec pour accroître sa majorité. On a coté pour les premières 845 après 875, pour les secondes 845 après 890. Les niveaux n'ont d'ailleurs rien à voir avec les possibilités de l'affaire.

ABSORPTION PAR LA SOCIÉTÉ DES PRODUITS CHIMIQUES ET ENGRAIS

Échange des actions Kassandra contre des actions de la Société des produits chimiques et engrais dans les proportions suivantes : 3 actions privilégiées ou 4 1/2 actions ordinaires ou 9 actions de jouissance Kassandra contre 1 action Produits chimiques et engrais. Aucune décision n'est prise en ce qui concerne les parts de fondateur. Les rompus qui résulteraient, éventuellement, sur les actions Kassandra sont remboursés en espèces, le cours des actions Produits chimiques et engrais étant calculé sur la base de 1.500 drachmes.

Le tremblement de terre en Chalcidique Une description des régions dévastées (Le Journal des débats, 30 septembre 1932) (Le Temps, 30 septembre 1932)

On télégraphie de Salonique :

L'envoyé du journal *L'Indépendant* rentrant à 17 heures de Stratoni, a déclaré que toutes les installations des mines de Kassandra ont été détruites. Toute la population sinistrée, composée exclusivement de familles d'ouvriers des mines, est condamnée au chômage. Le caissier des mines a appris en même temps la mort de sa femme à Stratoni, et celle de son père, de sa mère et de ses deux frères à Yerisso.

Une tour vieille de mille ans s'est écroulée aux environs de Stratoni.

Un bûcheron rentrant de la forêt a perdu la raison à la vue de sa maison écroulée et de sa femme et ses enfants tués.

De nouvelles sources thermales ont jailli entre Stratoni et Yerisso. Les anciennes sources se sont taries.

Sur 700 maisons qui existaient à Stratoni, une seule est demeurée debout. Le monastère de Gbmatt s'est effondré, mais les couvents du mont Athos sont intacts.

Sur une ligne de 15 kilomètres, de Straliero à Yerissa, le sol s'est fendu sur une largeur de deux à trois mètres, rendant les communications impossibles.

Les autorités veillent aux postes téléphoniques et télégraphiques installés en plein air.

À Neohori, trois femmes qui étaient rentrées dans une maison branlante pour prendre leurs effets ont été blessées grièvement par l'écroulement de la bâtisse. Des secousses légères continuent à se produire.
